



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/PRST/1997/44  
14 août 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3812e séance du Conseil de sécurité, tenue le 14 août 1997 au sujet de la question intitulée "La situation en Albanie", le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité a examiné le onzième et dernier rapport sur le fonctionnement de la Force multinationale de protection pour l'Albanie en date du 11 août 1997 (S/1997/632), présenté en application du paragraphe 9 de la résolution 1114 (1997).

Le Conseil note avec satisfaction que le mandat de la Force multinationale de protection, énoncé dans ses résolutions 1101 (1997) et 1114 (1997), a été exécuté avec succès. La présence de cette force a permis de faciliter la fourniture rapide et dans des conditions de sécurité de l'aide humanitaire en Albanie. Elle a également contribué à créer un environnement sûr pour les missions des organisations internationales dans le pays, au titre des efforts déployés par la communauté internationale, en particulier l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne, pour trouver une solution pacifique à la crise, et aider les organisations internationales dans le cadre des élections, en étroite collaboration avec les autorités albanaises.

Le Conseil apprécie le rôle joué par la Force multinationale de protection et les gouvernements des pays participants qui, sous la direction de l'Italie, se sont pleinement acquittés de leur mandat en prêtant assistance aux autorités albanaises et aux organisations internationales concernées.

Le Conseil estime que c'est au peuple et aux autorités de l'Albanie qu'il incombe au premier chef d'assurer l'avenir du pays et son retour à la normale. L'aide internationale requise sera subordonnée aux efforts que l'Albanie déploiera pour assurer la réconciliation, la sécurité, le relèvement et la réforme économique.

À cet égard, le Conseil encourage la communauté internationale à fournir aide et appui au relèvement économique, social et institutionnel de l'Albanie, et se félicite des mesures qui ont déjà été prises dans ce sens, et notamment les réunions préparatoires de la Conférence ministérielle qui doit se tenir à Rome à l'automne 1997."

-----